Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 021-200070894-20221216-C_22_140-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
7 décembre 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/22/143), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Alain VION, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAULT, Sonia LOTH, Pascal ROCHET, Philippe ROUARD (jusqu'à la délibération C/22/148), Francis CHENOT, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRIGNET, Didier DANEL, Gilles MALSERT (jusqu'à la délibération C/22/148), Valérie DUREUIL, Philippe DONCHE GAY (en remplacement de Denis GAILLOT), Georges STRUTYNSKI, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE (jusqu'à la délibération C/22/139), Gilles MUTIN (jusqu'à la délibération C/22/149), Claude LEFILS, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Daniel CARRASCO (jusqu'à la délibération C/22/139), Eliane QUATREHOMME (jusqu'à la délibération C/22/139), Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT (jusqu'à la délibération C/22/143), Laurent BEDENNE (jusqu'à la délibération C/22/141), Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET (jusqu'à la délibération C/22/148), Christian MARCHISET (jusqu'à la délibération C/22/144), Christian ROUSSEL, Isabelle CHAPUILLIOT, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD (jusqu'à la délibération C/22/143), Claude CHARLES.

ABSENTS EXCUSES : Daniel MAKUC, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Christophe LUCAND, Alexandre PLAZA, Michel CADOUX, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Nicole GENEVOIX, Olivier BAYLE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Alain BŒUF, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Pierre LIGNIER.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Sylvie VACHET, Florence ZITO.

POUVOIRS : Daniel MAKUC a donné pouvoir à Samia DJEMALI.
Jean-François ARMBRUSTER a donné pouvoir à Alain VION.
Jean-François COLLARDOT a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN.
Christophe LUCAND a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.
Malika AMINI a donné pouvoir à Blandine PETRIGNET.
Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.
Michel CADOUX a donné pouvoir à Dominique DUPONT.
Jean-Luc ROSIER a donné pouvoir à François MARQUET.
Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON.
Jocelyne FINCK a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Hervé TILLIER a donné pouvoir à Ghislaine POSTANSQUE.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.
Gilbert MORIN a donné pouvoir à Gilles STUNAULT.
Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.
Pierre LIGNIER a donné pouvoir à Evelyne GAUTHEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 021-200070894-20221216-C_22_140-DE

C/22/140 – OBJET : OBJET : SERVICE DECHETS – TARIFS POUR VENTE DE MATERIEL, SERVICES ET PENALITES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Le service déchets est amené à proposer aux redevables certaines prestations (de services ou de matériel). De même, des pénalités sont mises en œuvre afin de faire respecter le règlement de service.

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation du 1er décembre 2022, sont proposés les tarifs TTC suivants :

Description	Unité	2023
PENALITES		
Frais de gestion	U	30.00 €
Pénalité pour non-évacuation des déchets selon les règles édictées par le Service Public	U	100.00 €
Pénalités en cas de non-conformité des déchets dans les bacs d'ordures ménagères	U	50.00 €
Pénalités en cas de non-conformité des déchets dans les bacs de collecte sélective (bacs jaunes)	U	50.00 €
Non-conformité d'un bac jaune nécessitant une levée en ordures ménagères	U	Coût de levées C1 ou C2 selon volume
Pénalités en cas de non-conformité des déchets dans les Points d'Apport Volontaire	U	100.00 €
Pénalité en cas de non-déclaration ou de fausse déclaration de l'usager auprès du service de gestion des déchets	U	400.00 €
Pénalité en cas de refus non justifié du bac OM ou du bac JAUNE quand la dotation est possible	U	100.00 €
Frais de livraison du bac JAUNE suite à refus lors de la première dotation	U	30.00 €
Frais pour non-respect des consignes de maintenance des bacs nécessitant un 2e déplacement (incluant la prise de RDV pour retrait, réparation, échange ou livraison des bacs, etc…)	U	30.00 €
Forfait pour non-retrait de sacs prépayés	U	60.00 €
Pénalité pour non-restitution des clés lors de la reprise d'un bac à serrure	U	11.00 €
Pénalité pour non-nettoyage d'un bac rendu	U	55.00 €
FOURNITURES ET EQUIPEMENTS		
Frais pour ajustement « de confort » du litrage hors préconisation du règlement communautaire	U	100.00 €
Mise en place serrure "de confort" avec 2 clés sur bac 2 roues ou 4 roues	U	50.00 €
Clé pour bac au-delà de 2	U	11.00 €
Duplication d'une clé (bac 2 roues ou 4 roues) en cas de perte	U	11.00 €
Non restitution bac 80 litres (y compris frais administratifs)	U	55.00 €
Non restitution bac 120 litres (y compris frais administratifs)	U	55.00 €
Non restitution bac 140 litres (y compris frais administratifs)	U	55.00 €
Non restitution bac 180 litres (y compris frais administratifs)	U	55.00 €
Non restitution bac 240 litres (y compris frais administratifs)	U	55.00 €
Non restitution bac 360 litres (y compris frais administratifs)	U	88.00 €
Non restitution bac 660 litres (y compris frais administratifs)	U	220.00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 021-200070894-20221216-C_22_140-DE

Collecte exceptionnelle des ordures ménagères	H	159.50 €
Rouleaux de 20 sacs prépayés de 30 litres – tarifs particuliers	le rouleau	31 €
Rouleaux de 20 sacs prépayés de 50 litres – tarifs particuliers	le rouleau	51 €
Sac prépayé de 50 litres à l'unité – tarifs particuliers	U	2.55 €
Rouleaux de 20 sacs prépayés de 30 litres – tarifs professionnels administrations, associations	le rouleau	37 €
Rouleaux de 20 sacs prépayés de 50 litres – tarifs professionnels administrations, associations	le rouleau	61 €
Sac prépayé de 50 litres à l'unité – tarifs professionnels administrations, associations	U	3 €
Fourniture d'un badge d'accès professionnel pour les déchèteries (à partir du 6ème badge ou en cas de perte)	U	15.00 €
Carte déchèterie particuliers en cas de perte	U	15.00 €
Composteur BOIS	U	25.00 €
Composteur PLASTIQUE	U	25.00 €
Bioseau (1ère dotation gratuite)	U	3.00 €
SERVICES DIVERS		
Refacturation heures Ordures Ménagères pour autres services communautaires	H	34.00 €
Location bac OM + CS de 360 litres pour les professionnels et administrations (levée incluse)	la semaine / par bac	33.00 €
Location bac OM + CS de 660 litres pour les professionnels et administrations (levée incluse)	la semaine / par bac	66.00€
Location bac OM de 360 litres ou 660 litres pour les administrations, les associations et particuliers	à la levée	Voir grille tarifaire
Traitement des ordures ménagères	la tonne (1kg = 8 litres)	Tarif d'incinération en vigueur

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des pénalités, fournitures et services divers tels que présentés ci-dessus pour l'année 2023.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges * 21700 *